Fédération suisse des retraités Schweizerische Rentnervereinigung Federazione svizzera dei pensionati



BULLETIN Nº 20, automne 2010

Le billet du président

On repart à zéro!

Six ans après l'échec devant le peuple de la première mouture de la onzième révision de l'AVS, la nouvelle version mise au point par le Parlement a été refusée en votation finale. Le 1° octobre 2010, le Conseil national a scellé son sort par 118 voix contre 72. En regard d'une réduction des prestations de l'ordre d'un milliard de francs, les progrès que le projet prévoyait étaient largement insuffisants. Si le Parlement ne s'était pas sabordé lui-même, le peuple s'en serait chargé, car le référendum était programmé d'avance.

Pourquoi un tel gâchis?

En plus du relèvement de l'âge de la retraite des femmes de 64 à 65 ans, le projet de loi contenait une réglementation qui mettait en péril l'adaptation des rentes au renchérissement et, partant, admettait une perte du pouvoir d'achat des rentières et des rentiers. Or, la population n'est pas dupe; elle ne veut pas d'une réduction des prestations de la prévoyance vieillesse. Elle l'a dit déjà à maintes reprises, et pour la dernière fois, lors de la votation relative au taux de conversion de la LPP (loi sur la prévoyance professionnelle).

En effet, la mesure du relèvement de l'âge de la retraite des femmes aurait entraîné des économies de l'ordre de 800 millions de francs. Il était prévu de consacrer la moitié de ce montant pendant dix ans aux personnes à petit revenu désireuses de prendre une retraite anticipée. Par ailleurs, le projet mettait fin à l'adaptation automatique des rentes tous les deux ans. Si le fonds de compensation de l'AVS descendait au-dessous de 70 % des dépenses annuelles, les rentes ne seraient adaptées au renchérissement qu'avec un certain retard. Si le niveau du fonds de compensation n'atteignait plus que 45 %, l'adaptation aurait été suspendue. La limitation à dix ans de l'aide aux personnes à petit revenu montre bien que seul le relèvement de l'âge de l'AVS pour les femmes intéressait les parlementaires qui soutenaient le projet. Il n'y avait, de leur part, aucune volonté d'inscrire le principe d'une retraite anticipée dans la loi.

Il n'y a pas péril en la demeure.

Cela fait des années que l'on nous rebat les oreilles et que l'on nous dit que l'AVS court à la catastrophe. Actuellement, l'AVS est foncièrement saine. En 2009, elle a enregistré un résultat d'exploitation de près de 4 milliards de francs. La transition démographique annoncée pour la période de 2005 à 2020 est aujourd'hui prévue pour 2020 à 2030. Il n'y a donc pas péril en la demeure. Le Parlement a largement le temps de voir venir et de trouver les solutions suffisamment tôt et au moment opportun.

Aller de l'avant, oui, mais pas n'importe comment.

A peine le résultat du vote au Parlement était-il tombé que le Département de l'Intérieur publiait un communiqué de presse dévoilant sa stratégie pour le futur. En plus des aménagements techniques destinés à améliorer l'efficacité de la gestion de l'assurance, il envisage de soumettre rapidement un message au Parlement, dont le but sera d'assurer le financement à long terme de l'AVS. La prochaine révision doit notamment viser l'introduction d'un mécanisme automatique d'adaptation aux réalités démographiques et économiques. Nous, on veut bien, mais si derrière ces mots se cache une remise en cause des principes forts de l'AVS, tels que la solidarité intergénérationnelle, le financement par répartition, l'universalité des rentes et le mandat constitutionnel de prise en charge des besoins vitaux, nous saurons tirer la sonnette d'alarme. Nous connaissons les conclusions du rapport Bonoli sur "l'adaptation des systèmes de retraite dans l'OCDE; quels modèles de réforme pour la Suisse?" et savons qu'elles sont inapplicables pour notre pays. Notre système de prévoyance-vieillesse est trop précieux pour nous lancer dans des expériences dommageables. Le moment venu, nous saurons le rappeler à qui de droit

Michel Pillonel

Quel avenir pour l'AVS?

Le 8 octobre 2010 a eu lieu à Berne une journée de réflexion organisée par la FARES (Fédération des Associations des retraités et de l'entraide en Suisse). La manifestation a été animée notamment par les conseillères nationales Christine Goll et Marie-Thérèse Weber-Gobet, par Matthieu Leimgruber, docteur en histoire économique, professeur à l'Université de Genève et par Gérard Heimberg, président du groupe de travail "Sécurité sociale et santé" de la FARES. Tous les quatre, de par leur expérience, ont pu donner aux cinquante personnes présentes des informations intéressantes sur le passé de l'AVS. En ce qui concerne son avenir, c'était surtout Christine Goll qui a lancé un appel vibrant à être vigilant lors de l'élaboration de la 12ème révision de l'AVS, qui risque de viser au démantèlement de notre plus importante assurance sociale autant que la 11ème l'aurait fait, si elle n'avait pas été enterrée par le Parlement le 1er octobre 2010.

En fin de journée, les débats ont été résumés comme suit:

- Le but le plus important de l'AVS à moyen et à long terme doit être l'application de l'article 112, alinéa 2b, de la Constitution fédérale, qui dit: "les rentes doivent couvrir les besoins vitaux de manière appropriée".
- Dans sa forme actuelle, l'AVS est financièrement saine.
 Si un financement supplémentaire devait s'avérer nécessaire à l'avenir, il faudra, avant d'augmenter le taux actuel des cotisations, puiser dans des sources nouvelles, telles que les revenus des capitaux, les bonus, les primes et les allocations.
- Il faudra sérieusement examiner la possibilité d'une fusion entre le 2ème pilier et l'AVS pour créer une assurance-vieillesse unique. Dans ce processus, les acquis des personnes disposant d'un 2ème pilier doivent être respectés.

Fédération Fribourgeoise des Retraités

Nos activités 2010 se placent sous le signe de la consolidation et de la continuité. Conformément à une longue tradition, une délégation de notre Fédération a été reçue par une délégation du Conseil d'Etat pour traiter divers points qui sont, comment en serait-il autrement, aussi des problèmes ou des revendications:

- chartes communales (un instrument qui résulte des bons contacts que nous entretenons avec diverses communes et dont le modèle devrait être suivi par d'autres),
- collaboration avec l'association des communes,
- situation des préfets en tant que représentants du gouvernement qui n'ont pas de pouvoir décisionnel comme tels,
- avancement des travaux dans le gros projet Senior+,
- cartes de libre parcours,
- commandes de voyages par Internet et discrimination des personnes n'y ayant pas accès,
- pénurie de médecins généralistes,
- appartements protégés et structures intermédiaires,
- nouveau marché pour retraités nantis,
- déduction fiscale des dépenses dues au bénévolat.

Il fut convenu que ces points feraient l'objet d'une étude attentive et que là où c'est trop compliqué, on travaillerait dans le cadre d'un groupe de travail. Les relations avec notre exécutif cantonal sont empreintes d'estime mutuelle et de sympathie, bases nécessaires dans ces domaines sensibles.

La pause d'été a permis au président de mettre de l'ordre dans ses dossiers et de participer à de nombreuses séances au niveau national (FARES, Fédération des Associations des retraités et de l'entraide en Suisse, FSR, Fédération suisse des retraités, CSA, Conseil Suisse des Aînés) qui, si elles apportent de précieuses informations, prennent du temps et de la place sur les disques durs. Il faut mettre tout ça au bon endroit si on veut s'y retrouver plus tard.

Notre canton n'étant pas épargné par les incivilités et les abus d'alcool chez les jeunes, la Commission cantonale de Prévention et de Sécurité (dont nous faisons partie) a mis en route la préparation de mesures propres à éviter les débordements et, ce faisant, à protéger la santé des générations montantes qui ont de la peine à maîtriser leur adolescence. Le désoeuvrement est mauvais, très mauvais conseiller, et l'encadrement par les parents parfois insuffisant. Nous avons tous été jeunes et nous nous souvenons des reproches que l'on échangeait avec les aînés d'alors. Le combat des anciens et des modernes n'est pas d'aujourd'hui et ne va pas cesser demain. Il faut surtout éviter de généraliser et chercher la compréhension mutuelle et le dialogue sans préjugés (bien que)

Signe de vieillissement: deux fois, dans un bus bondé, je me suis vu offrir une place assise par une gentille jeune fille. Ayant failli refuser, comme cela se fait trop souvent (parce qu'il faut dire merci), je me suis rattrapé au dernier moment. L'échange de sourires a été l'ensoleillement d'une journée pluvieuse.

Michel Studer, président de la Fédération Fribourgeoise des Retraités

A l'écoute des membres de la Fédération Vaudoise des Retraités

L'objectif de la Fédération suisse des retraités et des Fédérations cantonales est d'être le porte-parole des retraités face à l'opinion publique et aux autorités. En vue de mieux cerner les préoccupations de ses membres, la Fédération vaudoise leur a envoyé, ce printemps, un questionnaire détaillé. Certes, tous n'ont pas répondu, mais il convient d'emblée de relever la richesse des informations reçues.

Propositions reçues

Ce sont les propositions d'actions liées à **la santé** — et ce n'est pas une surprise — qui ont été les plus nombreuses. Notons, d'entrée de cause, la récurrente question des primes toujours plus élevées de l'assurance-maladie ainsi que les prix des médicaments, des laboratoires et de l'imagerie médicale. Revient aussi l'incontestable problème des frais de dentiste et de l'hygiéniste, prestations non comprises dans l'assurance-maladie obligatoire de base.

Dans le domaine des transports, la demande est faite de surbaisser plus systématiquement les marchepieds des véhicules. Le coût des billets de bus est aussi évoqué et le souhait d'obtenir le mi-tarif pour les retraités est fortement exprimé. Quant aux assurances sociales, les propositions essentielles sont le renforcement de l'AVS/AI ainsi que celui de la LPP (prévoyance professionnelle). La demande d'intensifier l'infor-

mation à l'intention de celles et ceux qui auraient droit aux prestations complémentaires a aussi été formulée. Enfin, et parmi les demandes diverses, notons la suggestion de demander aux collectivités publiques d'installer plus de bancs publics en ville et d'encourager les autorités locales à installer l'éclairage public au sol. Ajoutons encore la proposition de lutter davantage contre les arnaques téléphoniques et aussi de préparer l'entrée éventuelle en EMS par des cours ouverts également aux proches.

Quelle suite donner à ces demandes?

Ces propositions et voeux sont très intéressants. Dès lors, ces pistes de réflexion seront discutées par le comité cantonal qui s'efforcera d'y répondre. Conformément à la raison d'être de notre Fédération, nous devrons y consacrer du temps et de la réflexion et ceci avec l'aide et la collaboration de nos organisations faîtières et des autres groupements d'aînés poursuivant les mêmes buts. Des solutions doivent être trouvées, car les problèmes soulevés ne se résoudront pas par magie, mais grâce à notre engagement et notre détermination.

Christiane Layaz-Rochat, présidente de la Fédération Vaudoise des Retraités.

Prévoyance professionnelle:

Les conséquences du résultat de la votation du 7 mars 2010

Ce résultat a fait du bien! On se souvient: 72 pour cent des votants se sont prononcés contre un abaissement du taux de conversion dans la loi sur la prévoyance professionnelle. Ce taux détermine le montant de la rente sur la base du capital accumulé à la fin de l'activité lucrative. Cette votation mémorable a plusieurs conséquences:

- 1) La proposition de réduire ce taux à 6,4 % jusqu'en 2015 a été balayée. La loi actuelle reste donc en vigueur: le taux de conversion, actuellement de 7,0 % (1985: 7,2 %), sera abaissé progressivement à 6,8 % jusqu'en 2014. Ainsi, la rente résultant d'un capital de frs. 100'000.— se montera à frs. 6'800.— en 2014 au lieu de frs. 6'400.— en 2015, une différence appréciable.
- 2) Peu après la votation, le Conseil national a accepté la création d'une autorité de surveillance indépendante des caisses de pension qui, enfin, seront surveillées de plus près!
- 3) Le parti socialiste exige de la part des compagnies d'assurance une séparation juridique et comptable entre la prévoyance professionnelle et les autres secteurs d'assurance. Le but de cette distinction consiste à rendre plus difficile le déplacement de bénéfices des caisses de pension vers les actionnaires des compagnies d'assurance. Ces bénéfices appartiennent aux personnes assurées! Par cette mesure, tous les problèmes autour des caisses de pension ne sont pas résolus, mais un pas important dans la bonne direction est fait.
- 4) Le résultat de cette votation renforce la crédibilité des acteurs qui combattent le démantèlement des assurances sociales. En effet, il y a une autre rente à défendre, celle de l'AVS, où l'indexation tous les deux ans selon l'indice mixte est menacée.

Source: Dr. Rudolf Rechsteiner, conseiller national, mai 2010.

Journée de Fête à Lugano pour AAPI qui est devenue "GenerazionePiù"

Le 30 anniversaire de l'AAPI-OCST, Associazione Anziani Pensionati Invalidi dell'Organizzazione Cristiano-Sociale Ticinese, a été dignement fêté le 24 septembre 2010 à Lugano. Tous les médias tessinois ont relaté cette journée mémorable, notamment le quotidien "Il Giornale del Popolo", qui a publié une page entière sous le titre "Les over 65 OCST fêtent trente ans et un nouveau nom". En effet, à cette occasion, l'association a aussi présenté son nouveau nom au public: "GenerazionePiù".

Presque quatre cents personnes se sont réunies le matin au Palais des Congrès pour la partie officielle de cette journée commémorative. Il y avait différentes interventions, dont celle de la Conseillère d'Etat, cheffe du département de la santé publique et de l'action sociale, du Maire de Lugano, de l'Evêque du Diocèse de Lugano, du nouveau président de l'OCST et du secrétaire cantonal de GenerazionePiù, Claudio Franscella, moteur de la manifestation.

Le président de GenerazionePiù, Giacomo Falconi, a mis l'accent, dans son allocution, sur le rôle important des seniors en qualité de "témoins de l'identité" d'une communauté. En fin de matinée, les participants ont pu apprécier un court-métrage conçu spécialement pour notre fête sur les buts de GenerazionePiù et sur l'expérience que les personnes de plus de 65 ans peuvent et doivent apporter à la société.

A une telle fête, un bon repas pris en commun ne doit pas manquer. En effet, après l'apéritif, nos membres et les personnalités invitées ont passé deux heures dans la richesse des relations amicales et chaque personne a reçu comme souvenir un exem-

plaire de notre petit livre "Vademecum" qui contient une rétrospective intéressante et émouvante des 30 ans de l'AAPI.

Vers 15.30 heures, la grande salle du Palais des Congrès a ouvert ses portes au public, qui a pu assister à un concert d'opéra du Coro Lirico de Lugano, sous la direction d'Andrea Cupia, maître directeur. En ouverture, le Psaume Suisse fut un moment émouvant. Un choeur de cinquante personnes, avec aussi trois solistes, a chanté des oeuvres de Rossini (Guillaume Tell), Bellini, Donizetti, Verdi (Aida), Mascagni (l'Hymne de Pâques de la Cavalleria rusticana).

Ce fut une journée inoubliable et GenerazionePiù a reçu beaucoup de bons voeux pour ses futures activités au niveau cantonal et régional.

Maria Luisa Delcò, 30 septembre 2010.

Un autre anniversaire: celui de notre membre Avivo section de Bâle, qui fêtera ses 50 ans d'existence le 12 décembre 2010 dans la grande salle de la Maison du Peuple.

Encore un anniversaire: celui du 20ème Bulletin que vous tenez entre les mains. Sous la présidente de l'époque, Edmée Buclin-Favre, devenue entre-temps présidente d'honneur, et suite au désir exprimé maintes fois de disposer d'un moyen de communication, le numéro 1 est sorti de presse au printemps 2001, avec le titre en première page "Aujourd'hui enfin, nous nous jetons à l'eau". En dix ans, le Bulletin a appris à nager.

Nous souhaitons la bienvenue à deux nouveaux membres de notre Comité central

Maryse Perret, Lausanne, membre de la Fédération vaudoise des retraités, infirmière diplômée en soins généraux de l'Hôpital cantonal de Lausanne, a pratiqué de nombreuses années à domicile puis comme enseignante dans une école d'infirmières et formatrice d'adultes au CHUV (10 ans), ainsi qu'à la Croix-Rouge suisse, à Berne et en Roumanie (11 ans). Ses centres d'intérêts et d'activités se sont toujours portés sur la prévention dans le domaine de la santé, sur les problématiques liées à l'immigration, aux naturalisations, aux conditions de travail, au logement social, à l'hébergement des personnes âgées, aux transports publics.

Maryse s'était aussi engagée dans la politique, comme conseillère communale à Lausanne (9 ans) et ensuite députée au Grand Conseil (13 ans).

Werner Sigrist, Lausanne, membre de trans*fair*, a fait un apprentissage de contrôleur aux CFF à Bâle. Il a travaillé dans différents dépôts et a pris sa retraite comme conducteur de locomotive en 2004 à Lausanne.

En 1964, Werner est entré au syndicat GCV, Gewerkschaft Christliches Verkehrspersonal, où il a exercé plusieurs fonctions, dont celle de président de la section Lucerne en catégorie personnel roulant. Plus tard, jusqu'à la fusion CH-PTT-transfair, 1999, il était membre du comité central et finalement vice-président.

Après une pause comme syndicaliste, il est élu, en 2006, président des retraités de trans*fair*, sections Transports publics et Administration, de la Suisse romande. Depuis 2007, il préside les deux sections de toute la Suisse.